



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 novembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2756**

commune (s) :

objet : Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en évaluation des politiques publiques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 13 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Grivel (pouvoir à M. Vincent), Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), MM. Eymard, Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz).

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 12 novembre 2018****Décision n° CP-2018-2756**

objet : **Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en évaluation des politiques publiques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

En 2016, la Métropole de Lyon a engagé une démarche d'évaluation expérimentale, afin d'objectiver les effets de la création de cette nouvelle institution sur certaines politiques publiques ou dispositifs exemplaires du mandat. Un premier programme d'évaluation a été établi en 2017, afin de prioriser les projets à engager.

Le marché aura pour objet d'apporter expertise et méthode pour mettre en œuvre les projets d'évaluation retenus : élaboration du référentiel d'évaluation, (identification des questions d'évaluation, critères, indicateurs, méthodes de collecte des données), analyse des données recueillies, co-construction des préconisations avec la maîtrise d'ouvrage, les services et les élus.

Concrètement, il s'agira :

- de concevoir et mettre en œuvre des méthodologies d'évaluation adaptées à chaque projet d'évaluation,
- de créer des outils de travail,
- d'animer des temps de travail collectif réunissant différents types d'acteurs,
- de rédiger un rapport de réponse aux questions d'évaluation,
- de co-construire les préconisations, les scénarios d'évolution, en tenant compte des conditions de leur réalisation.

Le marché ferait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il serait conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 50 000 €HT, soit 60 000 TTC et maximum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, lancée en application des articles 25, 33, 66 et 68 du décret susvisé.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

## DECIDE

**1° - Approuve** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de l'accord-cadre de services pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en évaluation des politiques publiques.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de procédure concurrentielle avec négociation prévue à l'article 25-II-6° dudit décret ou de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article 30-I-2° dudit décret ou par la voie d'un nouvel appel d'offres dans les conditions des articles 66 à 70 dudit décret, selon la décision du représentant de l'acheteur.

**3° - Les offres** seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit accord-cadre et tous les actes y afférents pour un montant minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC.

**5° - La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2019, 2020, 2021 et 2022 - chapitre 011 - opération n° 0P02O5393.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 novembre 2018.**